

## GUIDE D'INFORMATION

### APPEL À PROJETS VRQ

#### PRÉAMBULE

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir la valorisation de projets issus de la recherche publique des établissements anciennement affiliés à la société de valorisation Univalor. Il prend la forme d'un concours où 100 000\$ sera distribué à chaque période de financement pour soutenir de 2 à 4 projets. Il y a deux périodes de financements par année, une à l'automne et l'autre au printemps. Les bourses octroyées varient entre 20 000\$ et 50 000\$. L'objectif est de financer l'atteinte de jalons clés qui vont ensuite permettre d'attirer un partenaire pour finaliser la maturation et prendre en charge la commercialisation.

#### DÉPÔT D'UNE DEMANDE

La demande complète doit être envoyée au plus tard le **14 mars 2025** au représentant de votre établissement de recherche. Ces derniers vont pouvoir valider vos demandes et vous suggérer des pistes d'améliorations. Ils devront ensuite faire parvenir votre demande signée à [investissements@axelys.ca](mailto:investissements@axelys.ca) au plus tard le 28 mars 2025. Vous êtes encouragés à communiquer avec eux le plus rapidement possible afin de discuter comment ils peuvent vous supporter. Voici la liste des représentants par établissement :

Établissement	Personne contact	Adresse courriel
CCSMTL DEUR	Hafsa Deddi Anne-Marie Larose	hafsa.deddi.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca anne-marie.larose.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca
CHUM	Corinne Benquet Paul Lemire	corinne.benquet.chum@ssss.gouv.qc.ca paul.lemire.chum@ssss.gouv.qc.ca
CIUSS EMTL	Dominique J. Favreau Samir Taga	dominique.favreau.cemtl@ssss.gouv.qc.ca samir.taga.cemtl@ssss.gouv.qc.ca
CIUSS NIM	Stéphane Timothée	stephane.timothee.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca
HEC	Thomas Gulian	thomas.gulian@hec.ca
HSJ	Anne-Marie Alarco Julia Rouchet	anne-marie.alarco.hsj@ssss.gouv.qc.ca julia.rouchet.hsj@ssss.gouv.qc.ca
IRCM	Peiman Shooshtarizadeh	peiman.shooshtarizadeh@ircm.qc.ca
Polytechnique	Éric Proietti Roger Miller	eric.proietti@polymtl.ca roger-2.miller@polymtl.ca
Université de Montréal	Cliff Pavlovic Lynda Adam	cliff.pavlovic@umontreal.ca lynda.adam@umontreal.ca

## PRÉ-ADMISSIBILITÉ

Afin de valider si vous êtes admissibles au présent financement VRQ, vous devrez répondre par oui ou par non aux questions suivantes. Pour être admissibles aux financements VRQ, vous devez répondre oui à chaque question.

<p><b>Le projet est dérivé d'activités de valorisation des établissements membres d'Univalor. Il a fait l'objet d'une déclaration d'invention auprès de l'établissement ou de Axelys</b></p> <p>Le projet doit avoir fait l'objet d'une déclaration d'invention avant la date de l'envoi à Axelys, soit le 28 mars 2025. La déclaration d'invention doit être jointe à la demande.</p>	Oui / Non
<p><b>Le projet est au stade de valorisation</b></p> <p>Les financements VRQ ne peuvent pas servir à de la recherche fondamentale. Ils ont pour objectifs de rapprocher les innovations du milieu preneur. Les fonds demandés doivent donc démontrer qu'ils servent à la valorisation de l'innovation.</p>	Oui / Non
<p><b>Le projet n'est pas admissible à un programme de maturation technologique existant (PSO)</b></p> <p>Si vous êtes admissible aux financements PSO, vous ne pouvez pas faire de demande de financement VRQ. Pour plus de détails sur l'éligibilité au financement PSO veuillez consulter la FAQ ci-bas.</p>	Oui / Non
<p><b>Le projet n'utilise pas les sommes reçues comme contrepartie pour un programme de financement public qui relève du Gouvernement du Québec.</b></p> <p>Le financement VRQ est considéré comme étant une contribution publique dans un montage financier. Vous ne pouvez donc pas l'utiliser comme contrepartie privée dans un montage financier qui relève du gouvernement du Québec. Pour les autres montages financiers publics, vous ne pouvez pas dépasser les seuils de contribution maximum déterminés par les autres organismes subventionnaires.</p>	Oui / Non
<p><b>Pour les projets de plus de 25 000 \$, une lettre de soutien du milieu preneur est jointe à la demande.</b></p> <p>Pour les projets de moins de 25 000\$, aucune lettre de soutien du milieu preneur n'est exigée. Pour les projets de plus de 25 000\$, il est obligatoire d'avoir une lettre de soutien du milieu preneur. Le partenaire offrant la lettre de support doit être sur le chemin critique de la commercialisation. Aucune contribution en espèce ou en nature n'est exigée. Veuillez consulter la FAQ ci-bas pour plus de détails sur les éléments requis dans votre lettre de support.</p>	Oui / Non
<p><b>Le projet s'effectue sur une période maximale de 24 mois.</b></p>	Oui / Non

## DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses doivent être liées à des activités de maturation de projet en phase de valorisation. Elles peuvent inclure :

- / Salaires du personnel affecté au projet;
- / Achat de consommables;
- / Honoraires de conseillers externes;
- / Expérimentation de terrain;
- / Autres frais soutenant la valorisation du projet, à l'exception des frais de brevet;
- / Frais indirects de recherche.

À noter que le financement VRQ est considéré comme une subvention publique. Il peut être jumelé à d'autres financements publics qui ne sont pas gérés par le gouvernement du Québec si les maximums admissibles le permettent.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets soumis seront évalués selon les critères suivants :

CRITÈRES	PONDÉRATION
<b>1. Pertinence et impact du projet</b>	<b>/35</b>
1.1. L'innovation résout un problème concret et bien identifié. Il ne s'agit pas d'une solution à la recherche d'un problème.	15
1.2. Le projet contribue à la valorisation de la solution en la rapprochant significativement de l'adoption par le milieu preneur.	10
1.3. L'impact social, environnemental et/ou économique de l'innovation est important et clairement démontré.	10
<b>2. Équipe de recherche et plan de déploiement</b>	<b>/25</b>
2.1. L'équipe de recherche est crédible et à la capacité a la capacité de mener à bien la maturation de l'innovation.	5
2.2. Le plan de transfert et de valorisation de l'innovation est adéquat. Son potentiel de déploiement dans la société est décrit et est adéquat.	15
2.3. Le plan de gestion de la propriété intellectuelle est solide et compatible avec le plan de déploiement.	5
<b>3. Qualité du projet</b>	<b>/40</b>
3.1. La démarche générale du projet est de grande qualité.	5
3.2. Les objectifs du projet sont clairs, atteignables et pertinents. Le plan de développement de l'innovation est établi et réaliste.	15
3.3. Les objectifs du projet sont cohérents avec le montage financier et l'échéancier.	10
3.4. Le besoin financier est clairement démontré. Le financement VRQ permet d'atteindre des objectifs qui seraient difficilement atteignables autrement.	10
<b>TOTAL</b>	<b>/100</b>

## FAQ

### Éligibilité

#### Comment faire pour savoir si mon projet est admissible au financement PSO?

Les projets sont admissibles aux PSO lorsqu'il s'agit de maturation technologique traditionnelle. Ils servent typiquement à obtenir des résultats critiques pour cristalliser l'intérêt d'un partenaire à prendre ou exercer une option de licence sur la technologie pour développer davantage la technologie et la commercialiser. Les financements VRQ servent à financer les projets qui ne répondent pas aux critères PSO parce que :

- ✓ Ils sont à caractère social et ne correspondent pas aux schémas traditionnels de maturation technologique;
- ✓ Le niveau de maturité du projet est trop en amont pour avoir permis d'attirer un preneur qui pourrait contribuer le 20% d'un montage financier d'un PSO. Dans ce scénario le projet VRQ doit permettre d'atteindre un jalon significatif qui va permettre d'attirer un preneur immédiatement après;
- ✓ Les dépenses admissibles (tel que les frais de consultants externes ou d'accès au CRO) ne cadrent pas dans les demandes PSO.

### Partenaire

#### Quel type de partenaire est acceptable pour supporter ma demande de plus de 25 000\$?

Le partenaire doit être une sur le chemin critique de la commercialisation. Il s'agit ainsi soit d'un preneur potentiel ou d'un partenaire critique de déploiement. L'objectif de la lettre de support du partenaire est de démontrer qu'il y a de la traction pour l'innovation. Nous allons ainsi privilégier les dossiers dont les partenaires sont crédibles et ont la capacité de s'impliquer financièrement pour terminer la maturation et/ou ont la capacité de déployer la solution. Les lettres provenant d'organismes de recherche, d'utilisateurs finaux qui ne sont pas les acheteurs, de fournisseurs ou de partenaires génériques ne se verront pas accorder le même poids qu'une lettre venant d'un preneur qui peut financer le reste de la maturation.

La lettre doit inclure les éléments suivants : une description du partenaire, une description de la relation entre le partenaire et le projet (ex : preneur potentiel, partenaire de commercialisation, etc), une description de ce que le partenaire a besoin de voir avant de s'impliquer financièrement et une description de son implication si les jalons prévus sont atteints.

### Niveau de maturité de l'innovation

#### Quel est le niveau de maturité minimal pour appliquer?

L'innovation ne peut pas être au stade de recherche pure. L'équipe doit avoir validé qu'elle répond à un besoin précis pour un partenaire potentiel et avoir fait des démarches pour s'assurer que le partenaire s'implique suite au projet VRQ.

## **Montage financier**

### Comment déterminer si j'applique pour un projet de plus de 25 000\$ ou moins de 25 000\$

Les attentes pour les demandes de plus de 25 000\$ sont plus élevées. Le projet doit démontrer qu'il est à un résultat clé de pouvoir signer une entente avec un partenaire pour financer le reste de la maturation ou pour déployer le projet sur le terrain. Si le projet n'est pas à ce stade, il devrait faire une demande de moins de 25 000\$

## **Dépenses admissibles**

### Est-il possible d'inclure des FIR dans la demande?

Les frais indirects de recherche (FIR) sont des dépenses admissibles. Il n'est toutefois pas recommandé d'inclure les FIR dans votre demande puisqu'il s'agit de l'argent des universités. Si toutefois vous décidez d'en inclure, un maximum de 27% de FIR serait admissible. Le montant total de la demande ne peut cependant pas dépasser 50 000\$.

## **Communications aux entreprises**

### Quand est-ce que les gagnants de l'appel à projets sont-ils mis au courant?

Les gagnants de l'appel à projets seront informés au plus tard le 30 mai 2025.

Pour toute question supplémentaire, veuillez écrire à l'adresse suivante : [investissements@axelys.ca](mailto:investissements@axelys.ca)